

**REGLEMENT INTERIEUR**

***PLANET’Ados***

***ACCUEIL DE LOISIRS ITINERANT ADOS***

**Présentation de la structure**

La Communauté de Communes Les Avant-Monts, composée de 25 communes (Abeilhan, Autignac, Cabrerolles, Caussiniojouls, Causses-et-Veyran, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Montesquieu, Murviel-lès-Béziers, Neffiès, Pailhès, Pouzolles, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, Saint Génies de Fontedit, Thézan-lès-Béziers, Saint- Nazaire-de-Ladarez, et Vailhan), a mis en place au 1ier Janvier 2017 un service « d’accueil de loisirs itinérant pour les adolescents » (ALSH) à destination des jeunes de **11 à 17 ans** pour les mercredis et les vacances scolaires. Il s’agit d’un dispositif répondant aux demandes d’accès aux loisirs de cette tranche d’âge :

* Les journées d’activités s’appuient sur les ressources du territoire (équipements sportifs, culturels et de loisirs).
* Les journées se composent d’activités collectives organisées par les animateurs et la participation à des activités de loisirs (patinoire, bowling, cinémas, activités nautiques, de pleine nature, etc.) dans des structures spécifiques.
* 2 minibus sont mis à disposition pour les déplacements (16 places)
* Les horaires sont fixés en fonction des activités proposées.

**Inscription**

1. Documents à remplir et à fournir obligatoirement (avant toute réservation) :

Dossier d’inscription complet

Attestation de sécurité sociale

Attestation d’assurance couvrant les activités extrascolaires (valable pour la période où le jeune participe aux activités)

Test d’aisance aquatique ou test aquatique « anti-panique » (pour les jeunes souhaitant participer à une activité nautique ou aquatique cette année)

Copie du carnet de vaccination

Un règlement de 15**€** (un supplément de **5€** peut être demandé selon l’activité)

Le dossier d’inscription est disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes http://www.avant-monts.fr ou en le retirant directement au service jeunesse de la Communauté de Communes « Les Avant-Monts », ZAE L’Audacieuse 34480 Magalas.

Le dossier d’inscription et la cotisation sont valable du **1er Janvier** au **31 décembre**.

Toutes modifications concernant les informations données lors de l’inscription doivent être signalées aux responsables de l’accueil de loisirs itinérant ados (***Planet’Ados***).

1. Délais d’inscription

Dès que le dossier est retourné, complété et signé, l’inscription est effective le jour même, avec la validation des animateurs (si des places sont disponibles).

**Réservation des activités**

1. Période d’activité :

Les activités sont proposées uniquement sur les périodes de vacances scolaires et les mercredis :

* Vacances d’automne (octobre/novembre)
* Vacances d’hiver (février/mars)
* Vacances de printemps (avril/mai)
* Vacances d’été (juillet/août)

1. Formulaire d’inscription aux activités :

Pour chaque Mercredis et périodes de vacances scolaires, il est obligatoire de s’inscrire par mail à [florine.guevara@avant-monts.fr](mailto:florine.guevara@avant-monts.fr) ou par téléphone 07.85.04.58.68

* Les réservations sont possibles le jour même de la sortie ou de l’activité, si des places sont disponibles.



Les jeunes qui n’ont pas donné tous les documents à fournir lors de l’inscription, ne pourront être inscrits pour l’activité choisie.

**Annulations d’activités et de séjours par la Communauté de Communes**

En cas d’annulation d’activité, toute modification sera affichée sur le panneau d’affichage de la Communauté de Communes, ainsi que sur le site http://www.avant-monts.fr et par message sur le téléphone de l’adolescent et du responsable légal. Ou, le jour même en cas de mauvais temps pour une activité extérieure.

**Responsabilité**

La responsabilité de la Communauté de Communes « Les Avant-Monts » est engagée exclusivement sur les temps d’activité, de l’heure de prise en charge à l’heure de retour. En dehors de ces horaires et dans tous les autres cas de figure, le jeune est sous la responsabilité de son responsable légal.

Les usagers sont tenus au respect des horaires propres à chaque animation.

L’acceptation de ce Règlement Intérieur conditionne l’admission des jeunes.

**Transports**

Il n’y a pas de ramassage sauf lors des cas suivants\* :

* Organisation de stage à thème, où la présence est obligatoire durant toute la durée du stage.
* Les jours de sorties

\*vous retrouverez sur l’affiche la mention ramassage.

**Tenue vestimentaire et objets personnels**

Il est recommandé d’adapter les tenues vestimentaires en fonction des conditions météorologiques et des activités prévues au programme (tenue de sport obligatoire pour les APS). Pour les activités spécifiques et les séjours, une liste explicite sera fournie.

Cependant, aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires, il est donc conseillé de porter des vêtements adaptés aux activités de ***PLANET’Ados***.

Il est vivement conseillé d’éviter d’apporter des objets de valeur.

**Encadrement**

L’équipe pédagogique est composée d’une directrice BPJEPS APT UCC de direction et d’un animateur titulaire du BEESAPT.

L’encadrement des jeunes est assuré par des animateurs qui ont autorité pour faire respecter toutes les règles concernant le respect des personnes, des locaux et du matériel.

Chaque jeune dispose d’une fiche sanitaire de liaison contenant les renseignements médicaux utiles et nécessaires le concernant.

Les mesures d’urgence prises par le personnel d’encadrement relèvent de la responsabilité des parents qui s’y sont engagés au préalable en apposant leur signature sur la fiche de renseignements et sur la fiche sanitaire de liaison.

**Paiement des activités**

Pour les Séjours et les mini-camps, les tarifs sont fixés et votés par délibération des élus en commission de la Communauté de Communes les Avant-Monts : ils sont calculés en fonction du quotient familial (CAF, MSA).

Pour les activités proposées par l’Accueil de loisirs itinérant ***PLANET’Ados***, le tarif est fixé à **15€** pour l’année (du 1er Janvier au 31 Décembre), sous la forme d’une cotisation. Un supplément peut être demandé en fonction de la sortie ou de l’activité. Pour tout règlement par chèque, veuillez les libeller à l’ordre suivant : « ***Régie de recettes Action jeunesse*** »

**Règles de vie et comportement**

Les jeunes doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition (minibus, locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique). Les parents sont pécuniairement responsables de toutes détériorations matérielles volontaires et devront rembourser le matériel cassé ou abîmé.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit à *PLANET ’Ados*. De même, toutes sortes de jeux personnels (consoles de jeux,…) sont fortement déconseillées. L’assurance ne prend pas en compte les dégâts commis sur ces objets.

Toute attitude incorrecte, tout manquement grave et répété aux règles élémentaires de vie en collectivité, sera signalé aux parents ou aux responsables légaux du jeune et pourra entraîner son renvoi.

En cas de manquement grave de comportement (insultes ou violence) envers des camarades ou du personnel d’encadrement : une exclusion immédiate pourra être prononcée.

**Renseignements – inscriptions - facturations**

Communauté de Communes « Les Avant-Monts »

Service Jeunesse

ZAE L’Audacieuse

34480 Magalas

Tél : 04 67 36 07 51

Mail : [florine.guevara@avant-monts.fr](mailto:florine.guevara@avant-monts.fr) 🕿 : *07 85 04 58 68*

Site : http://www.avant-monts.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

**La Communauté de Communes « Les Avant-Monts » se réserve le droit de modifier à tout moment ce règlement intérieur si cela s’avère nécessaire.**

La fréquentation de l’accueil de loisirs itinérant ***Planet’Ados*** suppose la connaissance et l’approbation du présent règlement, par le jeune, ses représentants légaux, et l’équipe d’animation.